

## Première séance, mardi 16 mars 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications de la présidente. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 182 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat M4012.09 Nicolas Rime/Vincent Brodard / Pierre Mauron / François Roubaty / Martin Tschopp/Christian Marbach/Nicolas Repond/Jean-Noël Gendre/René Thomet/Xavier Ganioz (liaison Bulle-Romont-Fribourg par le train); prise en considération. – Projet de loi N° 158 sur l'exercice de la prostitution; entrée en matière et première lecture. – Elections. – Résolution Raoul Girard et consorts (mesures d'économie de la Confédération sur le dos des cantons et des communes); dépôt et développement. – Résolution Elian Collaud et la députation broyeurde (suppression du haras fédéral d'Avenches); dépôt et développement. – Motion M1082.09 Antoinette Romanens-Mauron/Jean-Noël Gendre (modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques); prise en considération.

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justification: M<sup>me</sup> et MM. Vincent Brodard, Michel Buchmann, Alex Glardon, Jacques Morand, Annelise Pittet et Jean-Claude Rossier.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**La Présidente.** J'ai le très grand plaisir d'ouvrir cette deuxième session de l'année 2010 et je vous salue toutes et tous très cordialement. C'est à nouveau une session courte. Non, non, non, même si nous sommes en période de carême, je n'ai rien voulu vous imposer, en tout cas pas quelques jours de congé puisque de nombreux projets nous attendent, mais ils ne sont pas encore prêts pour être examinés par notre Parlement. Je ne vous cache pas mon impuissance, mais je n'ai pas de baguette magique pour changer ceci.

### Communications

**La Présidente.** 1. Vous trouverez sur vos pupitres une mise à jour importante du guide parlementaire, à insérer dans ce dernier. A noter particulièrement:

- l'ajout des dates des séances de relevée pour l'année 2010 et les dates des sessions et séances de relevée pour l'année 2011;
- les nouveaux schémas concernant l'examen de projets de lois, de décrets et d'ordonnances parlementaires;
- la refonte de la «discussion sur l'entrée en matière»;
- la nouvelle loi du 11 septembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv).

2. Par ailleurs, je vous informe que la récolte de dons pour Haïti lors de notre session de février dernier a permis de verser le montant de 2000 francs à la Communauté des Filles de Marie. Une lettre de remerciements et d'explications de M. Charles Ridoré se trouve sur vos pupitres.

3. Les députés André Schoenenweid et René Thomet vous invitent à participer à une rencontre destinée à échanger les préoccupations sur la situation des EMS dans le canton de Fribourg. Les personnes intéressées peuvent se rendre à la salle du 2<sup>e</sup> étage, après la séance du Grand Conseil de cet après-midi.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Théo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente.**

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Das Dekret betrifft die Wiederwahl von fünf Personen: Es handelt sich um Herrn Thomas Reidy, Ersatzrichter beim Bezirksgericht Sense, Herrn André Magne, Ersatzbeisitzer beim Mietgericht des Greyerz-, Glane-, Broye- und Vivisbachbezirks, Herrn Pierre Corboz, Richter beim Kantonsgericht, unsere Kollegin Frau Ursula Schneider Schüttel, Ersatzrichterin beim Kantonsgericht und Herrn François-Xavier Audergon, Ersatzrichter beim Kantonsgericht. Gemäss den Übergangsbestimmungen des Gesetzes über die Wahl und die Aufsicht über die Richter kann diese Wiederwahl in globo durch Dekret erfolgen.

<sup>1</sup> Texte du décret et préavis pp. 325ss.

Sowohl der Justizrat als auch die Justizkommission haben festgestellt, dass der Wiederwahl dieser fünf Personen, welche ihr Amt bereits ausüben, nichts entgegensteht.

Die Justizkommission beantragt, auf das Dekret einzutreten und es anzunehmen.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Lecture des articles*

##### ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

#### *Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 90.*

#### *S'est abstenue:*

Schneider (LA, PS/SP). *Total: 1.*

## **Projet de décret N° 182 relatif aux naturalisations<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

#### *Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La Commission des naturalisations s'est réunie à sept reprises pour étudier le présent projet de décret. Après examen de 102 dossiers, la Commission a donné un préavis positif pour 87 dossiers, ce qui représente 127 personnes. Quinze dossiers ont été recalés pour diverses raisons.

Je tiens aujourd'hui à vous citer un exemple du travail de la commission.

Au mois d'avril 2007, la Commission a auditionné un jeune homme de 26 ans. Au terme de l'étude du dossier et de l'audition, la Commission a constaté que ses connaissances des institutions politiques suisses étaient vraiment insuffisantes pour que son dossier soit transmis au Grand Conseil. En outre, la Commission a été interpellée par sa situation professionnelle. Suite à l'abandon d'un pré-apprentissage de mécanicien, le requérant s'est trouvé en situation de demandeur d'emploi et ceci durant de nombreux mois. A entendre le requérant, la Commission a eu le sentiment que celui-ci se complaisait dans sa situation et qu'il se laissait aller davantage qu'il n'essayait de trouver une solution à sa situation de chômage. La Commission a considéré qu'il n'était pas acceptable qu'un jeune homme tel que lui, en santé et en pleine possession de ses moyens, se complaise dans une routine d'assistantat. Elle a donc invité le Service des naturalisations à prendre contact avec la commune de domicile du requérant et avec le délégué cantonal à l'intégration, afin que tout soit entrepris pour que ce jeune homme puisse intégrer le monde du travail. Je vous rappelle que dans la loi sur le droit de cité fribourgeois, il est notifié que la participation à la vie économique est une condition d'intégration.

Eh bien Mesdames et Messieurs les Députés, au mois de janvier de cette année, la Commission a une nouvelle fois entendu ce jeune homme. Elle a pu constater que le requérant a trouvé du travail depuis plusieurs mois, travail qu'il effectue à sa satisfaction personnelle et à celle de son employeur. Mais ce qui a le plus réjoui ses membres, c'est de voir avec quelle fierté cette personne a répondu aux questions d'instruction civique posées par la Commission. C'est là un exemple parmi tant d'autres, mais je tenais à le relever.

Ceci dit, la Commission des naturalisations ayant fait son travail constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret tel qu'il vous est présenté remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales. C'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous recommande d'entrer en matière sur le projet de décret qui vous est soumis et de l'accepter.

**Le Commissaire.** Pas de commentaire pour l'instant.

<sup>1</sup> Message pp. 319ss.